La réforme des prestations

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la réforme du régime des prestations.

M. Baudoux combat les conclusions du rapporteur, favorables à la suppression facultative des prestations et à leur remplacement par un impôt.

D'après l'enquête qui a été faite, dit-il, les conseils municipaux sont, en majorité opposés à cette suppression. Je suppose que votre projet sera adopté. Il laisse subsister la prestation des voitures et des chevaux et, pour la rendre utile, il faudra payer les propriétaires pour la conduire.

J'ajoute que 4.000 communes seraient hors d'état de supprimer les prestations, faute de ressources suffisantes.

Vous créez donc deux catégories de communes d'après leur richesse. Cette seule raison suffirait pour entraîner le rejet de la loi.

M. Emile Labiche, rapporteur. — La commission ne propose pas l'abolition de la prestation personnelle, elle pose seulement le principe de la faculté, elle a estimé que pour des situations variables, il fallait permettre des solutions différentes et elle a laissé aux communes le soin d'apprécier selon leurs besoins et leurs facultés.

M. Barthou, ministre de l'intérieur. — Le gouvernement est d'accord avec la commission.

Un amendement de M. Baudoux dans le sens des observations qu'il a présentées n'est pas adopté.

M. Durand-Savoyat défend un amendement tendant à la suppression des 3e et 4e paragraphes de l'article 1er et à la modification du dernier. Il demande que ce dernier soit ainsi modifié.

« Dans aucun cas, la prestation des charrettes ou voitures attelées des bêtes de somme, de trait, de selle, ne pourra être transformée en centimes pour le tout ou pour partie, sans qu'une partie, au lieu de la totalité proposée par la commission, de la prestation individuelle ait été transformée en centimes. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Corné, Barthou, Lamézière, Labiche et Buffet, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi prochain.

La séance est levée à 5 h. — Demain vendredi, à 3 h., séance publique.

La Laïcisation des Ecoles de Filles

Paris, 9 décembre.

Quand on leur reproche de ne pas procéder à la laïcisation des écoles de filles, nos ministres trouvent toujours, comme excuses, un tas de raisons dont la meilleure ne vaut pas le diable.

Malgré cela, il est encore de braves gens pour avoir foi dans leur sincérité, dans leur bonne volonté. Détrompons les, ces crédules, en indiquant, par un exemple, comment se peuvent maintenir, grâce à la complicité gouvernementale, les écoles congréganistes.

Dans une commune du canton de Rambervillers, et dans une autre commune du canton de Châtel sur Moselle (Vosges), deux institutrices laïques sont nommées depuis longtemps. Elles n'ont pas encore été installées. On a recherché la cause de cet inexplicable retard, et voici ce dont on s'est rendu compte : chacune de ces deux communes a pour maire un parfait réactionnaire dont les démarches ont tendu à annuler la décision prise par le ministère de l'instruction publique.

Ces démarches n'ont pas été faites auprès de M. Rambaud, Gent M. Boucher, député de la circonscription, et ministre du commerce, qui a été chargé d'obtenir de son collègue que les nominations restassent lettre morte. Il y a réussi.

Donc des ministres de la République se concertent à l'effet d'empêcher l'application de la loi républicaine.

Depuis que nous subissons le cabinet Méline c'est là chose banale à constater, puisque, quotidiennement, la preuve est faite.

Avouons que c'est tout de même amusant !

SINISTRES MARITIMES

Les Sables d'Olonne, 9 décembre.

Des deux barques disparues depuis la dernière tempête, l'une vient de rentrer au port après dix jours d'absence ; l'autre, la *Jeune Hortense*, avec ses six hommes d'équipage, est toujours considérée comme perdue sans retour.

Avec les deux pêcheurs noyés il y a quelques jours, cela porte à huit le nombre des victimes des derniers mauvais temps pour notre port.

Plymouth, 9 décembre.

La brigantine *St Pierre*, capitaine Calvé, allant du Havre à Madagascar avec une cargaison de briquettes, s'est échouée ce matin à quatre heures, sur le rocher Shagstone. Le bâtiment a disparu. Trois hommes de l'équipage sont sauvés et neuf n'ont pas été retrouvés.

Réhabilitation de Pierre Vaux

Paris, 9 décembre.

La chambre criminelle de la cour de cassation a continué aujourd'hui l'examen de l'affaire en révision du procès des condamnés Pierre Vaux et Jean Petit.

M. Manau procureur général a prononcé son réquisitoire. Il a exprimé le regret que Pierre Vaux et Jean Petit morts au bagne, n'aient pu être réhabilités de leur vivant. Il a fait ensuite un long exposé de cette déplorable affaire.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 9 décembre.

M. Ravary continue son enquête. Aucun fait nouveau ou saillant n'en a été la conséquence. On sait que M. Esterhazy et M. Mathieu Dreyfus ont été entendus. Rien n'a transpiré au dehors de ces interrogatoires.

Les écritures du bordereau et du commandant Esterhazy sont en ce moment soumises au expertes. Tant à Paris qu'en province. On n'attend que le résultat de cet examen graphologique.

Les mesures prises pour empêcher que des indiscrétions ne soient commises sont des plus sévères. C'est ainsi que le commandant Ravary fait lui-même toutes les écritures nécessaires au lieu de les confier à un greffier et aux secrétaires de cet officier, comme cela a lieu habituellement.

L'accès du cabinet du rapporteur est même interdit aux militaires appartenant à l'administration de l'état-major, à moins qu'ils ne justifient d'une raison de service.

A propos de la déposition faite par Mathieu Dreyfus, le *Matin* disait que ce dernier allait livrer ou avait livré au commissaire instructeur un document important.

Cette information est démentie : aucune pièce nouvelle n'a été remise à M. Ravary.

La fin de l'instruction

D'après des renseignements très possibles, dit le *Courrier du Soir*, la fin de l'instruction Esterhazy ne pourrait guère intervenir avant le 15 janvier, elle coïnciderait ainsi avec l'heure de la retraite du général Saussier, gouverneur militaire de Paris, qui clôturerait ainsi sa longue carrière par une grave et délicate décision, à moins que cette dernière ne devint le premier acte de son successeur.

A noter également ajoute notre confrère que ces mêmes prévisions ci-dessus se réalisent et si l'affaire est renvoyée devant le conseil de guerre, les débats venant en février auront lieu en pleine fièvre électorale.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le *Petit Temps* rappelle que l'*Intransigeant* indiquait dans la matinée, la maison Blocq et fils, de Toul, comme dépositaires et distributeurs des fonds du syndicat Dreyfus. Le *Petit Temps* ajoute que M. Louis Blocq, de cette maison, a déclaré ces assertions absolument inexactes.

— Sous le titre : « Genèse d'une trahison », le *Soir* publie une lettre signée XXX., exposant les diverses phases de l'affaire Dreyfus déjà connues ; il fait ressortir que le général Mercier, alors ministre de la guerre, a exprimé à diverses reprises sa ferme volonté de poursuivre Dreyfus, qu'il considérait comme coupable mais que devant l'opposition qu'il a rencontrée, il a déclaré qu'il se retirerait, mais qu'il dirait bien haut les causes de son départ.

Le Gouvernement a dû céder devant cette énergique réponse.

La lettre conclut que du récit de toute l'affaire, Dreyfus est bien coupable.

— Le commandant Ravary a entendu ce matin M. Mathieu Dreyfus. Le commandant Esterhazy est venu dans l'après-midi.

NAVRANTE HISTOIRE

La *Libre Parole* a publié hier une navrante histoire dont le personnage principal est un de nos compatriotes, ruiné par d'indignes procédés.

Voici cette histoire, telle que la donne notre confrère :

M. Bonnet qui habite Orchies, près Lille, est un vieux chimiste très distingué ancien élève de Fremy, qui, depuis longtemps fabriquait l'éther sulfurique, l'acide tannique et certains alcaloïdes, lorsque le gouvernement français eut recours à lui.

C'était à l'époque des incidents Schnœbelé. Le ministre de la guerre — comme autrefois la Convention — fit alors appel à certains hommes compétents, les réquisitionna en quelque sorte, afin d'organiser sans retard les fabrications nouvelles dont il avait un urgent besoin, en vue de la guerre imminente.

Il fallait de l'éther sulfurique par grandes quantités pour faire la poudre sans fumée. M. Bonnet était un des rares spécialistes en situation de fournir ce produit dont la manipulation est si délicate et si dangereuse. Le directeur des poudres et salpêtres de Lille M. L. Faucher, alla le trouver et lui fit des offres, avec les plus brillantes promesses, de la part du ministère de la guerre.

La fabrique d'éther de M. Bonnet étant loin de pouvoir suffire aux besoins de l'armée, il s'agissait surtout d'établir d'autres fabriques pour le compte de l'administration militaire.

Après des pourparlers [illegible] duits, le directeur des poudres et salpêtres écrivait à M. Bonnet la lettre suivante sur papier à en-tête du ministère :

Lille, le 5 décembre 1886.

Je me suis occupé de votre affaire, et il va être passé un marché avec vous, pour cent mille kilog. d'éther, livrables dans les premiers mois de 1887.

Quant aux questions d'argent, elles sont également résolues. Si vous voulez venir me trouver lundi matin, à onze heures précises, je vous mettrai en relations avec un important constructeur qui est prêt à mettre à votre disposition les fonds nécessaires pour mener rondement cette affaire d'éther.

Recevez, etc...

L. FAUCHER.

M. Bonnet fut, en effet abouché avec un constructeur de Lille, aujourd'hui très riche et décoré.

Tout en faisant fonctionner sa fabrique d'éther de façon à fournir au ministère de la guerre jusqu'à deux wagons par vingt quatre heures, M. Bonnet se mit, comme il était convenu, à la disposition de l'administration pour la création des fabriques dont elle avait besoin, fabriques qui furent établies en divers endroits, notamment à Saint Médard près Bordeaux.

C'est « l'important constructeur » qui, naturellement, fit toutes les fournitures de l'outillage et du matériel, d'après les plans et procédés de M. Bonnet.

Quelque temps plus tard, M. Bonnet qui, confiant dans les engagements du ministère n'avait pas hésité à risquer sa fortune dans ses entreprises, réclama le prix de ses peines.

L'administration militaire resta sourde.

Seul, M. Faucher se conduisit en honnête homme. Il chercha, dans la mesure du possible à dédommager M. Bonnet du tort qu'il lui avait causé en le mettant en relations avec le ministère de la guerre.

Mais que pouvait faire M. Faucher, réduit à ses seules ressources ?

M. Bonnet courut à la ruine. Il y sombra bientôt.

Aujourd'hui, vieilli avant l'âge, souffrant d'une maladie nerveuse qu'il doit aux émanations toxiques de l'éther, M. Bonnet vient d'avoir la douleur de voir la charrette du brocanteur emporter le dernier de ses appareils.

Il a été vendu aux enchères à la requête d'un créancier qui n'était autre que le « constructeur important » dont parlait M. Faucher.

La fille aînée de M. Bonnet est morte à vingt ans, tuée par le chagrin et les émotions que lui causaient les déboires de son père.

Quant au fils, il est soldat.

M. Bonnet reste ainsi sans aucun soutien.

Il est réduit, pour ainsi dire, à la mendicité.

Or, le gouvernement ne semble pas le émouvoir.

Pourtant, que demande ce vieux travailleur ? Il ne demande même pas qu'on lui rembourse l'argent qu'il a dépensé pour la défense nationale. Il demande seulement un bureau de tabac.

Eh bien, cela, on le lui refuse !

Si la France est assez riche pour payer sa gloire, comme on l'a rabâché tant de fois pourquoi ne l'est-elle pas assez pour empêcher de mourir de misère et de faim ceux qui, par leurs inventions et leurs travaux, ont contribué à son armement ?

Ne trouvez vous pas qu'il serait temps que l'administration de la guerre perdît cette déplorable habitude de payer en monnaie de singe les services rendus à l'armée et au pays ?

Monsieur Rouvier, tâchez donc de monter si bien les fonds secrets, usez donc un peu...

Le Crime de la rue Colbert

A LILLE

L'INNOCENCE DE SABLON SERAIT ÉTABLIE

M. Bérard, conseiller à la Cour d'appel de Douai, chargé par la Chambre des mises en accusation d'ouvrir une nouvelle information sur le crime de la rue Colbert est arrivé de nouveau hier matin, à 11 h. à Lille pour y poursuivre son instruction commencée mardi. M. Bérard était accompagné de son greffier, M. Parmentier.

Ils ont été reçus à la gare par M. Broigne, chef de la sûreté, et tous trois se sont rendus directement au Palais de Justice, où avaient été convoqués de nouveaux témoins, notamment, MM. Mourgues, commissaire de police du 5e arrondissement ; Ernest Plaisant, fils de la victime ; Saint Léger, propriétaire de la maison habitée par le commandant d'Attanoux, attenante à la maison du crime ; le sieur Martel, ordonnance du commandant.

Deroose, ancien ouvrier de M. Plaisant, Dutilleul, médecin légiste, qui a procédé à l'autopsie du cadavre de la victime ; Duprez ; M. et Mme Degraeve ; Mme veuve Morel, épicière ; la mère Sablon ; Adèle Delvallée et sa fille ; Jules Sablon, frère du détenu ; Hazebroucq ; Detroy, ouvrier maçon ; Mme Lepage, en visite chez Mme Plaisant, avait tout de cette dernière pousser cette exclamation : « Ah ! je sais qu'on voudra me mort » : les agents de sûreté Leclercq, Carpentier, Delporte et Coopmann.

L'instruction

Dès son arrivée au Palais, M. Bérard s'est installé dans la chambre des délibérations de la 2e chambre du tribunal civil, au 2e étage, et a commencé aussitôt l'audition des témoins. Ceux-ci, pour attendre leur tour, avaient été invités à attendre place dans la salle d'audiences où les journalistes ont été exclus.

M. Bérard, du reste, tient non seulement à garder le mutisme le plus complet à l'endroit des représentants de la presse, mais encore à leur rendre leur tâche aussi difficile que possible.

On comprendra donc que nous ne puissions entrer dans tous les détails des incidents qui se sont produits au cours de l'enquête d'hier. Mais cependant, nous pouvons affirmer que, si l'information menée par MM. Vitry et Ovigneur, et clôturée par M. Lemaire, a relevé contre Sablon les quelques charges que nous avons fait connaître, elle a négligé de rechercher ou a paru éloigner tout ce qui pouvait être à l'avantage de l'inculpé.

Nous ne nous étendrons pas davantage aujourd'hui à ce sujet, mais disons cependant que des faits indéniables paraissent établir l'innocence de Sablon. La mise en liberté de l'inculpé, détenu depuis deux mois, ne serait plus qu'une question d'heures. Voilà, pour M. Ovigneur, un point pour son avancement. Quant à M. Vitry, nommé président à Saint-Quentin, il doit s'en soucier peu, sachant sans doute, qu'il tient son bâton de maréchal.

Jusqu'à une heure M. Bérard a entendu MM. Dutilleul, médecin légiste ; Broigne, chef de la sûreté ; Saint Léger, Martel, Mme Bailly.

Vers onze heures M. Plaisant a été avisé que Mme Montagne, sa belle sœur habitant Nomain, était sur le point de mourir. Il a sollicité et obtenu de M. Bérard, l'autorisation de se retirer et est parti pour Nomain.

A une heure M. Bérard et [illegible] Parmentier sont allés déjeuners. Ils sont revenus au Palais à deux heures et ont repris aussitôt l'instruction.

MM. Mourgues, commissaire de police ; Duprez, Detroy, Mme Lepage, les agents de sûreté, la mère de Sablon, Adèle Delvallée et sa fille et quelques autres témoins ont tour à tour défilé devant le conseiller de la cour. Plusieurs témoins, qui n'ont pu être entendus, seront convoqués de nouveau pour un autre jour.

A 4 heures, M. Bérard quittait la 2e chambre pour continuer son information au rez de chaussée, dans la salle des délibérations de la 1re chambre.

Le témoin Duprez est resté pendant une heure et demie avec M. Bérard, de deux heures à trois heures et demie. C'est ce témoin qui a vendu à Sablon une balance 3 50, somme qui lui a été payée en deux fois. Mais Duprez, qui avait déjà été entendu par M. Vitry a fait une nouvelle déclaration assez importante. Il se trouvait le soir du crime chez la mère Sablon, et y est resté de 8 à 9 heures en compagnie de l'inculpé et de sa famille.

Sur interpellation de M. Bérard, Duprez a répondu qu'il n'avait pas fait plus tôt cette déclaration, parce que, lors de sa première comparution à l'instruction, M. Vitry lui avait « coupé la parole »

Duprez a été confronté avec l'inculpé et avec le jeune Jules Sablon.

Interrogatoire de Sablon

Sablon a été amené, menottes aux mains, à 5 heures et demie devant M. Bérard. Son interrogatoire n'a pris fin qu'à 6 heures et demie.

Pendant ce temps, Adèle Delvallée, qui était au Palais depuis 10 heures et qui n'avait rien mangé, a été prise d'une syncope dans la salle d'audience où elle se trouvait avec les autres témoins, sous la surveillance du chef de la sûreté, défense étant faite aux témoins de communiquer entre eux à leur sortie du cabinet de l'instruction.

Des garçons de bureau transportèrent la malade dans la salle des Pas Perdus, où on lui fit prendre un cordial. Quelque peu ranimée, elle fut reconduite dans la salle d'audience.

Contrairement à ce qui a lieu déjà à Paris, l'inculpé a été interrogé sans être assisté de son défenseur. Pourquoi donc ce qui se fait à Paris ne peut-il pas se faire à Lille.

La nouvelle loi sur l'instruction criminelle, qui donne quelques garanties au détenu, a été votée et devrait être déjà appliquée partout. Quelle est donc la cause pour laquelle on retarde sa promulgation?

Une scène émouvante

Nous avons pu pénétrer dans la salle des témoins au moment où les garçons de bureaux ramenaient Adèle Delvallée en la soutenant sous les bras. La pauvre femme prit place sur une banquette, près de la porte.

En même temps, le chef de la sûreté faisait asseoir la mère de l'inculpé, le jeune Jules Sablon et la fille d'Adèle Delvallée, puis s'adressant à la mère Sablon, il lui dit : « Le Conseiller vous autorise à embrasser votre fils ; il va passer là tout à l'heure, attendez-le »

Et quelques minutes après, Sablon apparaissait, tête nue, toujours les menottes aux mains dont l'agent Leclercq tenait les chaînes. Très amaigri, mais néanmoins les yeux pas trop fatigués, le jeune inculpé marchait la tête haute et regardant un peu autour de lui. Il aperçoit sa mère ; il s'arrête. La vieille l'embrasse en pleurant. Puis, Jules Sablon, son jeune frère de 18 ans et la fille de sa maîtresse, s'avancent et l'embrassent aussi.

Pas un mot n'a été prononcé pendant cette scène et le plus grand silence règne dans cette vaste salle, laquelle, très faiblement éclairée, produit un effet lugubre.

Tout à coup le chef de la sûreté s'avance vers Adèle Delvallée et lui dit : « Sablon est libre ». A ces mots, l'ancienne compagne de l'inculpé, qui était à demi affaissée sur sa banquette se lève d'un bond et s'élance au cou de son ami qu'elle embrasse avec effusion. Mais pas un mot n'est prononcé.

Puis, Sablon, toujours l'air calme, est intégré à la maison d'arrêt.

A 7 h. 15, M. Bérard quittait le Palais. Il a quitté Lille dans la soirée pour rentrer à Douai.

Comme nous l'avons dit, il reviendra dans quelques jours pour en finir avec cette nouvelle instruction.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Pont de Nieppe

Samedi 11 décembre, à 8 heures du soir, estaminet du Pont Neuf, conférence publique et contradictoire, avec le concours des citoyens KREBS, maire d'Hellemmes, et CHARLON, délégué du Comité fédéral.

Ordre du jour : Les élections complémentaires du 12 décembre.

A Avion

Samedi 11 décembre, à 7 heures du soir salle Hulot, réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens DELORY, maire de Lille, et SAMSON, adjoint au maire de Lille.

Ordre du jour : Les élections municipales du 12 décembre.

***

A Wasquehal

Dimanche 12 décembre à 4 heures du soir, dans la salle du citoyen Saint Léger, au Bon Fermier, près du cimetière, grande conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DESBARBIEUX, maire de Croix, avec le concours des citoyens Louis MARLE, rédacteur à l'*Egalité*, et CHARLON, délégué du comité fédéral.

A Comines

Dimanche 12 décembre, à 6 heures du soir, conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Henri GHESQUIERE, conseiller général, et LANDRIN, délégué du Comité fédéral.

A Roncq

Dimanche 12 décembre, à 5 heures du soir, à l'estaminet du « Laurier Vert », rue de la Gare, conférence publique et contradictoire organisée par le Syndicat textile de Roubaix, sous la présidence du citoyen Delphin DUMORTIER avec le concours des citoyens DUPLESSIS et Louis MARLE, rédacteur à l'*Egalité*,

***

A Lille

Lundi 13 décembre, à 8 heures du soir, estaminet Thomas, place Catinat, 13, réunion publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens G. DELORY, maire de Lille, et H. GHESQUIERE, conseiller général, adjoint au maire de Lille.

Le citoyen H. Ghesquière rendra compte de son mandat de conseiller général.

DERNIÈRE HEURE

PROCÈS EN DIFFAMATION

Paris, 9 décembre.

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné à 8 jours de prison et cent francs d'amende et à l'insertion du jugement dans un journal de la libre pensée, M. Robin, ancien directeur de l'orphelinat de Cempuis, pour diffamation, à la requête de M. Brunswich, à la suite d'une discussion qu'il a eue avec ce dernier, dans une conférence publique.

MANIFESTATIONS A PARIS

Paris, 9 décembre.

Deux à trois cents étudiants sont allés manifester cette après midi devant le Luxembourg. Ils ont crié : A bas le Sénat ! A bas Scheurer Kestner !

Ces étudiants, après avoir été séparés par la police, se sont rendus devant l'hôtel du *Figaro*, rue Drouot, où ils se sont livrés à la même manifestation, puis devant les bureaux de la *Libre Parole*. Les agents les ont dispersés

ÉPIDÉMIE A ANGERS

Angers, 9 décembre.

L'épidémie de fièvre scarlatine s'aggrave au régiment du génie. De nombreux malades sont entrés à l'hôpital et dans la soirée d'hier, plus de cent soldats se croyant atteints se sont présentés à la visite des médecins militaires.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 9 décembre.

L'Académie française a procédé aujourd'hui à la réception de M. André Theuriet, élu en remplacement d'Alexandre Dumas.

L'assistance était très nombreuse.

A une heure précise le récipiendaire a fait son entrée dans la salle, entouré de ses deux parrains, MM. Brunetière et Cherbuliez.

M. André Theuriet, puis M. Bourget ont pris la parole et ont été très applaudis.

TERRIBLE CATASTROPHE

Amiens, 9 décembre.

L'usine Saint frères, en construction à Beauval, vient de s'effondrer. Plusieurs ouvriers ont été ensevelis sous les décombres.

On a relevé un mort et quelques blessés.

UN DOUBLE SUICIDE

Paris, 9 décembre.

Une dame Baudry et son fils se sont asphyxiés à leur domicile, rue St Paul. Ce double suicide est attribué à la misère.

ROUBAIX

BILLET DU JOUR

M. Chatteleyn, plus connu sous le nom de « l'homme-revolver », veut jouer au Deschanel roubaisien.

A l'abri de la contradiction, dont, quoi qu'il en dise, il semble avoir une très grande frayeur, il paraît que l'orateur de l'Union des Peaux Rouges et des Affameurs sape, avec des arguments irréfutables — c'est le *Journal de Roubaix* qui parle — les bases de l'argumentation des collectivistes.

Oui, travailleurs, M. Chatteleyn démontre (!) dans ses conférences que vous devenez plus heureux de jour en jour, que votre richesse et votre bien-être s'accroissent et que, dans des proportions de plus en plus grandes, vous devenez propriétaires et portez de l'argent dans les caisses d'épargne.

Nous sommes certains que s'il y avait des ouvriers à la réunion où M. Chatteleyn a parlé, ils ont dû être écœurés de son langage. Et s'ils n'ont pas protesté, c'est qu'ils savaient qu'à côté d'eux, il y avait des patrons ou des gardes-chiourmes de l'usine qui leur auraient fait payer cher leurs protestations.

Les malheureux exploités des bagnes capitalistes de Roubaix savent mieux que M. Chatteleyn les salaires dérisoires qu'on leur donne pendant que s'édifient les grosses fortunes patronales.

Et ils s'en souviendront aux élections.

***

— « Nous sommes prêts à accepter la contradiction, a dit M. Chatteleyn, mais à condition que nos adversaires respecteront l'entière liberté de la discussion ».

Cette phrase est phénoménale dans la bouche de celui qui l'a prononcée. Surtout que pour essayer de l'étayer, il ose parler de la réunion qui s'est faite avant les élections municipales, salle Meurillon, rue Nain, et où il prétend que la plus entière liberté de parole m'a été accordée.

Il faut l'aplomb d'un M. Chatteleyn pour avancer de telles choses ! Comment, la plus entière liberté de parole m'a été accordée à la réunion qu'en avril dernier l'Union des Peaux Rouges avait organisée.

Faut-il rappeler qu'à cette prétendue réunion publique, les adversaires du Parti ouvrier s'étaient d'abord fait une salle en ne permettant l'entrée qu'à leurs seuls amis. A peine cent socialistes purent y pénétrer.

Et pendant une heure que je fus à la tribune — car je ne voulais pas la quitter avant d'avoir dit ce que j'avais à dire — n'ai-je pas été insulté constamment et de la façon la plus grossière, la plus inouïe, par les amis de M. Chatteleyn. Les injures, les interruptions n'ont cessé un instant pendant que je parlais et on prétend que la plus complète liberté de parole m'a été accordée ?..

Franchement, c'est du toupet !..

***

Nous savons bien que les réunions contradictoires sont bien difficiles, parce qu'il faut compter avec la passion qui anime la plupart des électeurs de Roubaix. Mais qu'on ne vienne pas prétendre que les socialistes sont plus obstructionnistes que leurs adversaires.

La réunion de la salle Meurillon en a été la démonstration la plus nette. Malgré l'éducation que prétendent avoir les patrons et les membres de l'Union des Peaux Rouges qui, presque tous, ont pu recevoir une instruction autre que celle des travailleurs d'usine, ils ont bien, ce jour-là, montré leur intolérance et leur peur de la contradiction.

Pour nous, nous déclarons ne pas craindre les interruptions qui peuvent se produire dans une réunion publique et contradictoire. Nous les regrettons pourtant, parce que, bien souvent, elles empêchent l'explosion de la vérité. En tout cas, elles ne seront jamais un motif pour que nous empêchions la contradiction dans nos réunions. Si nos adversaires avaient le courage de leurs opinions, s'ils avaient la foi de ce qu'ils disent, ils penseraient comme nous.

M. Chatteleyn n'est-il pas de notre avis ?

L. BAILLEUL.

Fanfaronnades de ratichons

Les curés et cléricaux s'agitent beaucoup depuis quelque temps. Ces jésuites, qui laisseraient mourir de faim tous les malheureux qui ne pensent pas comme eux mènent une campagne pour que la municipalité socialiste subventionne les écoles catholiques au même titre que les écoles laïques.

Ils ont obligé quelques ouvriers à faire partie d'un comité qui s'intitule : « Justice-Egalité » et ils se servent de ces pauvres diables pour faire une besogne qu'ils n'osent ouvertement accomplir eux-mêmes.

C'est ainsi que ces ouvriers sont allés, il y a quelques jours, chercher une réponse à une pétition qu'ils avaient adressée au citoyen Carrette et que, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils lui adressent une lettre injurieuse et idiote que les ouvriers du comité « Justice Egalité » qui sont sûrement obligés de « marcher » s'ils ne veulent pas perdre leur travail et leur pain, mais nous dirons à ceux qui tirent les ficelles qui les font mouvoir qu'ils sont véritablement mal venus de parler de justice et d'égalité.

Est-ce que les curés ou les dames de ses de charité secourent les parents des enfants qui fréquentent « la laïque » ?

Non, n'est-ce pas !

Mais direz-vous, les curés et les dames de charité donnent leur propre argent, et par conséquent ils le donnent à qui leur plaît, tandis que l'argent de la ville est perçu à tous les contribuables et il devrait servir à tous.

Pour que l'argument puisse être pris au sérieux, il faudrait aussi l'employer quand il s'agit des 50 millions qui tous les ans sont distribués aux prêtres. Cet argent aussi est pris à tous les contribuables et pourtant, combien parmi ceux-ci qui ne se servent pas du prêtre qu'ils sont forcés de payer tout comme les autres ?

Les catholiques et les cléricaux sont tellement habitués de parler en maîtres qu'ils croient pouvoir encore agir comme s'ils l'étaient.

Qu'ils se détrompent et qu'ils sachent bien que la municipalité socialiste ne servira jamais leurs projets qui, au fond, tendent bien plus à attaquer les écoles laïques qu'à soulager les malheureux.

L. B.

PARTI OUVRIER. - SECTION ROUBAISIENNE

Le groupe les Amis de l'A B C, se réunira le samedi 11 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, chez Vannandruel, rue de l'Ommelet.

Causerie par le camarade Leblond. Sujet : Travail et Socialisme.

UNION ÉLECTORALE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE

La 4e section se réunira ce soir vendredi à 8 heures du soir, en son local habituel.

WATTRELOS. — La 4e section se réunira le dimanche 12 décembre, à 7 heures du soir, chez le citoyen Auguste Catteau, estaminet des Trois Pierres, hameau du Touquet. — Une causerie sera faite par un citoyen.

La population pendant le mois de novembre

Des renseignements qui nous sont fournis par la mairie, il résulte qu'il y a eu à Roubaix, pendant le mois de novembre écoulé, 309 naissances, 191 décès, 15 mort-nés, 127 mariages et un divorce.

Sur les naissances, il y a 230 enfants légitimes et 39 illégitimes. Parmi les morts nés 12 légitimes et 3 illégitimes.

Voici comment se répartissent les décès : 49 de moins d'un an, 34 de 1 à 4 ans, 7 de 5 à 19 ans, 19 de 20 à 39 ans, 32 de 40 à 59 ans, 50 de 60 ans et au-delà.

Rentes des travailleurs

Un accident est survenu le 7 décembre, chez MM. Walleys Nis et Cie, imprimeurs rue de la Rondelle, 37, au nommé Baey Jules, 16 ans 1/2, marqueur, demeurant rue du Coq Français, 187.

Le jeune ouvrier passait des feuilles à la machine à dorer, lorsque par suite d'un faux mouvement, il eut le doigt pris à une pince.

L'extrémité de l'index droit a été enlevé. L'incapacité de travail sera de un mois.

Soirée chantante remise. — La soirée chantante qui devait avoir lieu samedi prochain, 12 courant, chez le citoyen Wartel rue des Longues Haies, 187, est remise au samedi 19 décembre.

Chronique Théâtrale

Carmen au Grand Théâtre

Le chef-d'œuvre de Bizet, un des auteurs les plus populaires et les plus estimés, avait attiré hier soir, à l'Hippodrome, une brillante et nombreuse assistance.

Carmen, cette partition si pleine d'originalité, de passion et de mouvement exige des chanteurs doublés d'excellents comédiens. Mme Villa et M. Dons remplissaient ces deux qualités. M. Charles Gautier qui remplaçait M. Paul Gautier, n'a pu donner au rôle de Don José le caractère qui lui convient : le rôle n'étant pas fait pour lui.

Mlle Villa a été revue avec plaisir dans le rôle de Carmen qu'elle joue et qu'elle chante en artiste convaincue.

Le sympathique M. Dons a fait apprécier à nouveau ses brillantes qualités de chanteur. Ses couplets du Toréador lui ont valu un magnifique succès.

N'oublions pas de mentionner Mlle Myrial (Micaëla) qui s'est fait particulièrement remarquer dans son duo avec Don José.

M. Donval a fait un bon Dancaire, et M. Lavergne un Lilas Pastia, d'une belle ampleur.

Mlles Arcel et Muller ont gentiment chanté le trio des cartes.

Les chœurs, l'orchestre et les ballets doivent être comptés parmi les éléments qui ont assuré le succès de la soirée.

Concerts et Spectacles

Grand concert. — Dimanche 12 décembre, dans la vaste salle Achille Lepers, place Nadaud, 1, grand concert suivi de bal, organisé par la chorale La Fraternelle Roubaisienne.

Le concert commencera à 5 heures du soir.

La salle sera chauffée pendant le concert.

A l'issue du concert, bal à grand orchestre.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni mercredi soir. Tous les conseillers étaient présents, sauf MM. Lauridan, adjoint, Lagrée, Plouvier et Bonte.

Le Conseil à l'unanimité, moins une abstention a adopté le rapport pour l'éclairage de la commune par l'électricité. Une société s'étant présentée pour faire cet important travail. La commission a décidé de traiter, pour le prix de 29,000 francs avec la compagnie internationale qui a son siège à Paris, rue Lafayette. Les travaux commenceront bientôt.

Un crédit est voté pour la pose de plaques et pour le numérotage des maisons. A mains levées une somme de 500 francs est également votée pour habillements aux gardes champêtres.

Une demande d'indemnités de résidence, formulée par les instituteurs, n'est pas prise en considération le maire déclarant que c'est le préfecture qui, légalement doit y pourvoir.

Une proposition pour la création d'un nouveau poste de garde champêtre, au Sapin Vert et pour l'acquisition de deux maisons et d'un poste de police est faite par M. Delfrenne.

Une discussion s'engage à ce sujet et les citoyens Briffaut et Lecomte y prennent part. Le citoyen Briffaut demande que si l'emploi d'un nouveau garde champêtre est voté, le titulaire soit de Wattrelos.

Le maire répond que la loi lui confère le droit de choisir qui il veut. Il ne voté donc pas s'engager.

Finalement on vote à bulletins secrets. Le nouvel emploi de garde champêtre est voté par 16 voix contre 6, mais la seconde